

## Compte-rendu du collège ingénierie du mardi 20 janvier 2026

### Etaient présents :

Sandrine AUGY	ABO ERG
Valéry SOULIER	ALPES CONTROLES
Yves GUELORGET	ANTEA Group
Julie ZMIJEWSKI	ARTELIA
Olivier SIBOURG	BUREAU VERITAS
David POULIQUEN	DEKRA
Marie GAULME	DEKRA
Aurélie BLUSSEAU	DIE Remédiation
Stéphanie LAPIERRE	EKOS
Guillaume TAILLARDAT	EKOS
Nathalie MONTIGNY	ELEMENT TERRE
Gaetan URVOY	EODD
Ingrid HAMON	GINGER BURGEAP
Nathalie FAZENDA	KALIES
Julien BRETON	RSK
Fanny DESCHAMPS	SEREA
Virginie LACOUR	INOVADIA
Nicolas FOURAGE	SOCOTEC
Nathalie CORDONNIER	SUEZ CONSULTING
Reynald PERROT	TAUW
Marie DUCLOS	UPDS

### **1. Adoption du compte-rendu du collège ingénierie du 18 novembre 2025**

*Cf. Diaporama en annexe*

Le compte-rendu du collège ingénierie du 18 novembre 2025 est adopté.

### **2. Bilan de l'année écoulée et perspectives sur l'année prochaine – quelles priorités pour le collège ingénierie ?**

*Cf. Diaporama en annexe*

À la suite de l'enquête de satisfaction, les premiers résultats font apparaître 20 réponses, dont 15 du collège ingénierie, soit environ la moitié des adhérents de ce collège. Parmi ces répondants, 11 participent régulièrement aux réunions et 4 de manière occasionnelle. Le niveau de satisfaction est globalement élevé : 9 membres se déclarent satisfaits et 4 très satisfaits des réunions du collège ingénierie.

Les sujets identifiés comme prioritaires pour l'année 2026 sont les suivants :

- Cessation d'activités et ATTES,
- Restrictions d'usages et SIS,
- Polluants émergents, dont les PFAS,
- Transposition de la directive « sol »,
- Révision de la norme.

#### Remarques du collège ingénierie :

À la lecture des résultats de l'enquête, les membres soulignent la nécessité de réfléchir à un positionnement stratégique clair du collège ingénierie, notamment dans son articulation avec la commission technique, afin de « faire

bouger les lignes ». Les sujets prioritaires identifiés pourraient ainsi être abordés sous un angle différent de la commission technique, plus stratégique et moins technique, au sein du collège ingénierie.

Concernant la transposition de la directive sol, il est rappelé qu'une fois les aspects techniques traités, les enjeux deviennent principalement stratégiques, relevant pleinement du collège ingénierie.

Pour la révision de la norme, il est proposé d'engager dès à présent une réflexion sur le sujet, en s'interrogeant sur la poursuite ou non du lien avec l'UPGE. Des rapprochements avec l'AFAUP et l'AFES sont également jugés pertinents, même si l'UPGE peut être perçue comme un concurrent.

Un autre point important concerne les interfaces avec d'autres acteurs, notamment la nécessité de défendre le périmètre et le rôle de la profession lorsque d'autres intervenants s'immiscent dans le domaine. Un sentiment de tension a été exprimé vis-à-vis de certains acteurs, par exemple les écologues lors des Journées Techniques, jugés parfois trop militants ou perçus comme arrogants sur des sujets tels que les SSP. Il est toutefois reconnu qu'un manque de compréhension mutuelle existe entre les différents acteurs, et qu'un travail de clarification des rôles, des compétences et des attentes respectives serait nécessaire. Les réactions observées restent aujourd'hui souvent très défensives.

Par ailleurs, d'autres retours font état de points de vue divergents récurrents entre les deux collèges pendant les réunions de la commission technique, sans jamais être véritablement tranchés en termes de positionnements. Le collège ingénierie se montre donc favorable à l'organisation de réunions communes entre collèges, afin de permettre des échanges directs, d'apaiser les tensions et de faire émerger des points d'amélioration et de bonnes pratiques.

Un autre enjeu identifié concerne les interfaces avec les maîtres d'ouvrage publics, notamment dans les projets de revalorisation de friches. Les marchés globaux de type « démolition/dépollution » conduisent souvent à confier les projets à des acteurs orientés démolition. Il est proposé de travailler à convaincre les MOA de sortir de ces schémas de marchés, afin de mieux maîtriser les enjeux de dépollution.

Il est rappelé que l'objectif des BE est de minimiser les dépenses du maître d'ouvrage, tandis que les entreprises de travaux ont une logique différente. En tant que maître d'œuvre, cette situation peut devenir complexe en cas de dépassements importants, particulièrement en matière de dépollution, domaine où l'estimation des surcoûts reste difficile.

#### Décisions :

- Le collège ingénierie souhaite engager une réflexion stratégique sur son positionnement et ses priorités, notamment dans son articulation avec la commission technique.
- Concernant la transposition de la directive "sol", le collège ingénierie considère que, une fois les aspects techniques traités, les enjeux relèvent principalement d'un pilotage stratégique, qui devra être porté par le collège ingénierie.
- Sur la révision de la norme, le collège ingénierie souhaite engager un travail préparatoire et réfléchir aux partenariats ou liens à maintenir ou développer avec les organismes concernés (UPGE, AFAUP, AFES).
- Afin d'améliorer les relations entre collèges, le collège ingénierie est favorable à l'organisation de réunions communes avec le collège travaux, permettant à ce dernier d'exprimer ses attentes et insatisfactions vis-à-vis du collège ingénierie. Ces échanges doivent permettre à chaque collège de justifier ses contraintes, d'échanger de manière constructive et, potentiellement, d'aboutir à des consensus ou à des bonnes pratiques partagées.
- Le collège ingénierie souhaite également travailler sur les interfaces avec les maîtres d'ouvrage, en particulier les maîtres d'ouvrage publics, afin de promouvoir des modes de contractualisation plus adaptés que les marchés globaux « démolition/dépollution ».

### **3. Assurances des BE : REX des adhérents sur les restrictions demandées par les assureurs sur les PFAS**

---

*Cf. Diaporama en annexe*

Les adhérents ont partagé leurs REX concernant les restrictions demandées par les assureurs sur les risques liés aux PFAS. Il ressort que le risque PFAS est aujourd'hui encore mal appréhendé par les assureurs, avec des positions tendant vers une exclusion de couverture (RCAE ?). Cette situation ne semble toutefois pas spécifique aux PFAS, mais s'inscrit dans une approche plus large des risques émergents. Des échanges ont fait apparaître que certaines assurances évoquent des risques liés à l'atteinte à l'environnement, sans position clairement formalisée à ce stade.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation et de formation ont été mises en place chez certains assureurs, notamment sur les PFAS, concernant les déplacements de terres, les enjeux étant davantage concentrés sur les producteurs.

Avant toute démarche auprès des assureurs (AXA, SMA BTP, etc.), il a été jugé nécessaire de vérifier si l'ensemble des adhérents est concerné par ces restrictions. À ce stade, 3 structures se sont déclarées concernées.

**Actions :**

- Les membres du collège ingénierie se renseigneront et présenteront un REX lors de la prochaine réunion du collège.

## **4. Certification des foreurs.**

---

*Cf. Diaporama en annexe*

Les échanges ont mis en évidence l'absence de position commune entre les trois domaines concernés (USG, UPDS et Foreurs d'eau (Géothermie)). Dans le cas d'une entreprise disposant de plusieurs agences en France, il a été proposé de désigner un référent technique par site, le référent technique étant rattachée au SIREN. La proposition envisagée serait donc d'avoir un référent rattaché au SIREN, avec une certification portée par les SIRET. Jusqu'à cinq SIRET, un référent unique serait suffisant ; au-delà, la désignation de deux référents serait nécessaire. Cette proposition reste toutefois à confirmer et n'a pas encore été arrêtée.

Sur le plan réglementaire, il a été précisé que seule une déclaration DUPLOT serait maintenue, sans déclaration de la loi sur l'eau. La déclaration « loi sur l'eau » est appelée à être supprimée, le MTE s'étant engagé sur ce point. Dans le projet d'arrêté en cours, seule la déclaration DUPLOT est prévue, et les références au code minier seraient également supprimées.

## **5. Prochaine réunion**

---

**Prochaine réunion le mardi 19 mai 2026 en province**